

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2000.

La séance est ouverte à 12 heures 40 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je demande à Monsieur MARCHAND de bien vouloir faire l'appel.

(Monsieur MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mme AUBRY, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, MM. FACQ, FALISE, FLORENCE, FREMAUX, HUTIN, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, PETITE, PEUZIN, RICHIR, ROMAN, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SENAME, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme BAERT, MM. BARBAROSSA, BOINE, Mmes BRUNET CHARLES, DAVAL (pouvoir), MM. DECOCQ (pouvoir), DEROSIER (pouvoir), Mmes FILLEUL, GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MATTIGHELLO, MM. MUTEZ (pouvoir), PARGNEAUX, PATTOU, RENAR, ROUGERIE, SAVOYE (pouvoir), SELLANI, SINAGRA.

La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je salue la presse qui nous a rejoints.

J'explique simplement cette réunion qui a un caractère, non pas exceptionnel en fonction du sujet qu'on va traiter mais un peu exceptionnel dans le calendrier.

Nous tiendrons une réunion du Conseil de Communauté Urbaine le 15 décembre et le Conseil Municipal de Lille doit prendre position avant le Conseil de Communauté. C'était un impératif.

Nous avons fixé la prochaine réunion du Conseil Municipal de Lille du 18 décembre et nous avons donc la nécessité d'avoir, au moins sur une question, une réunion préalable du Conseil Municipal.

En outre, il avait été prévu d'avoir une séance privée du Conseil Municipal sur le thème de Lille, Capitale Européenne de la Culture en 2004, nous avons groupé les deux séances. On vient de tenir une réunion du Conseil Privé et maintenant nous sommes bien en réunion du Conseil public, avec le public, et je remercie les personnes présentes, et la presse bien entendu.

Il s'agit de la mise en place des modalités de concertation préalable dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'aménagement. C'est la Communauté Urbaine qui doit le décider mais elle ne peut le faire que s'il y a préalablement une décision du Conseil Municipal de la ville concernée et en particulier la nôtre, Lomme, enfin, l'ensemble des villes.

00/994 - Aménagement du secteur des "Rives de la Haute Deûle" - Mise en place des modalités de concertation préalable dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'aménagement.

La Métropole et la Ville de Lille ont décidé de relever le défi des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Et depuis un an, avec le soutien de l'Etat et de la Région, elles se sont mises en ordre de marche, beaucoup de pré-décisions, en tout cas, de réunions, en accord

.../...

avec la Communauté Urbaine. On en a beaucoup discuté. Les décisions officielles n'ont pas été arrêtées, sauf quelques-unes mais qui devraient être prises au niveau de la Présidence. Ici, c'est celle qui va être le point de départ et il est par conséquent essentiel que vous soyez non seulement informés mais que vous le décidiez.

Sur la métropole, trois sites ont été retenus :

- la zone de l'Union à Tourcoing pour le pôle image,
- la zone du Pont Royal à Lambersart pour les entreprises du secteur tertiaire informatique,
- le site de la Haute Deûle avec Euratechnologies à cheval sur les Bois Blancs, sur le secteur de Lomme, pour les entreprises, les laboratoires de recherche et le centre de formation.

C'est ce qui va nous intéresser aujourd'hui.

Avec Digiport, porteur d'un programme Euratechnologies nous voulons que les premières implantations sur ce site puissent ouvrir leurs portes dès la fin 2002, début 2003.

Le 10 juillet 2000 -c'est un rappel- le Conseil Municipal a décidé la mise en place du pilotage de ces études après l'adoption par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille le 17 décembre 1999 de la délibération 247 portant sur une étude de faisabilité d'une plate-forme dédiée aux technologies de l'information et de la communication, les T.I.C., et après l'adoption en Commission du Conseil Régional le 29 mai 2000 de la délibération confirmant la participation de la Région au financement, pour 1 M.F., de ces études dont la maîtrise d'ouvrage incombe à la Ville de Lille, initiatrice avec la Commune de Lomme, du projet commun.

Ces études bénéficient également des crédits européens FEDER, pour 2 M.F.

Voilà donc le cadre informatif.

Depuis, les appels d'offres ont été lancés et la Commission d'Appels d'Offres se réunira prochainement pour retenir les bureaux d'études attributaires.

Vu l'ampleur du projet et ses effets structurants sur la zone dite des Rives de la Haute Deûle, le long de l'ancien canal de la Deûle, concernant la vie même des quartiers des Bois Blancs et du Marais de Lomme, il convient d'accompagner Euratechnologies d'une réflexion d'ensemble pour le réaménagement global de ce site afin d'en faire un véritable quartier de Lille.

A cet effet, la Communauté Urbaine de Lille Métropole a lancé un marché de définition relatif à l'aménagement de ce nouveau quartier. A partir d'une concertation étroite et d'échanges entre les différents acteurs du projet, il convient de faire vivre ce quartier en veillant à la qualité urbaine, autour du thème de l'eau, en favorisant le développement économique notamment, en rendant les hautes technologies accessibles au plus grand nombre et en accueillant le logement autorisant la mixité sociale.

Cet aménagement devra favoriser les liaisons entre Lomme et Lille, tout en offrant une desserte raisonnée des Bois Blancs, du Marais et du quartier de Canteleu, en veillant au respect de la tranquillité des habitants, bien entendu.

Il conviendra également de valoriser l'identité de ces quartiers autour du thème central de l'eau qui doit rythmer la création et la préservation d'espaces paysagers ouverts avec les aména-

.../...

gements des îles des Bois Blancs, le maillage d'une trame piétonnière et de canaux. Donc, pratiquement tout un ensemble où le thème de l'eau sera dominant.

Des équipements publics devront compléter l'animation de ce quartier, notamment en mettant fin à l'enclavement des Bois Blancs et particulièrement de l'ensemble des Aviateurs.

C'est un projet ambitieux et c'est à ce prix qu'on pourra garantir l'attractivité métropolitaine du site.

Voilà donc le projet de la Communauté Urbaine qui porte l'accent sur des techniques nouvelles. Projet de ville, bien entendu, parce qu'il faudra bien l'accompagner, le mettre en situation et prendre donc un certain nombre de décisions qui puissent concerner des quartiers de la ville de Lille et de la ville de Lomme.

L'objet de la présente délibération est donc d'accompagner celle prise le 21 novembre dernier par la Commune de Lomme et d'autoriser la Communauté Urbaine de Lille Métropole à ouvrir une première concertation préalable, au titre de l'article du Code de l'Urbanisme, afin de recueillir l'avis des habitants, des associations locales, de tous les acteurs économiques concernés, du Conseil de Quartier des Bois Blancs, du Conseil Communal de Concertation et du Conseil Communal de Lomme sur les premiers résultats des études de définition.

On est obligé d'en passer par là. C'est donc une première décision, une décision de méthode mais qui est aussi une décision d'ouverture d'une procédure.

Les décisions seront prises au Conseil Communautaire, parce que c'est ainsi, et préalablement il était nécessaire que vous puissiez être d'accord sur la délibération qui vous a été préparée sur l'ensemble du dispositif dont je viens de parler.

Vous avez cette délibération sur les tables.

Je donne la parole à ceux qui la demandent.

Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Juste un mot, Monsieur le Maire, puisque vous avez totalement présenté ce projet.

Ce qui est intéressant dans notre projet tel qu'il a été conçu, en dehors de la procédure même de mise en concertation, c'est qu'il s'agit bien là de faire un nouveau quartier au vrai sens du terme, c'est-à-dire un quartier tel que nous aimerions avoir une ville tout entière, un quartier où toutes les fonctions sont réunies, à la fois les fonctions de travail autour du projet des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un quartier de logements, un quartier où on utilise l'environnement et, en l'occurrence, la Deûle, pour y donner une plus grande place aux espaces verts, aux lieux ludiques, aux promenades le long de la Deûle, et donc un quartier où il fait bon vivre. Et puis un quartier qui, dès le départ, aura été conçu avec des activités sportives et culturelles.

Au niveau de l'habitat, dès le départ, il a été précisé que ce serait un habitat de mixité sociale. Il s'agit donc bien de faire un quartier comme nous rêvons de faire des villes demain où l'ensemble des catégories et des fonctions soient représentées, pour que la qualité de vie y soit meilleure.

Je pense que, aussi bien pour le Marais que pour le quartier de Canteleu et que pour les Bois Blancs, il s'agit là de faire un lien autour de la Deûle qui pourra aussi redonner une qualité de vie à ces quartiers autour de ce nouvel aménagement.

.../...

Voilà simplement ce que je souhaitais dire sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur Pierre de SAINTIGNON. Il faut peut-être rappeler que la Communauté a déjà pris un certain nombre de décisions en ce qui concerne ces techniques.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, simplement pour dire que, au cœur de ce projet d'édification d'un nouveau quartier de Lille, pour prendre la suite de Martine AUBRY, il y a Euratechnologies qui a déjà fait l'objet de débats entre nous, et pour confirmer au Conseil Municipal que les études que nous avons décidées sont bien lancées dans leur première phase, phase d'appel d'offres qui nous permettra de faire des choix dans la Communauté Urbaine au travers des trois sites que vous avez repérés, en fait, pour l'heure, des quatre sites que nous avons repérés :

- le pôle de l'Union à Tourcoing-Roubaix,
- la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq,
- Euratechnologie sur la Haute Deûle à Lille,
- et la pépinière de Lambersart qui développera des axes sur ces sujets.

Il est tout à fait clair que nous sommes maintenant en ordre de marche. Une équipe est mise en marche à vos côtés à la Communauté, via l'A.D.U., et pilote ce projet. Nous aurons l'occasion cette semaine, vendredi, d'étudier ensemble et, je le pense, d'approuver le Livre Blanc et le programme d'actions pour la période 2001-2003 qui, vous le savez, fait l'objet d'un lourd travail à la Communauté Urbaine, très consensuel, un consensus par le haut, c'est-à-dire d'une réflexion puissante pour que notre Communauté Urbaine soit au rendez-vous de ce grand dossier très important pour l'activité économique de notre région, riche en emplois futurs, mais aussi très important dans la manière dont les 87 communes, dont Lille naturellement, de notre Communauté pourront y développer des axes structurants, je pense à la culture, au sport, à l'école, je pense à la manière dont les collectivités locales sauront, au travers de ce programme, trouver les moyens, à la fois, de leur développement et de l'expression des renseignements qu'elles souhaitent apporter à la population.

On aura l'occasion de revenir vendredi, très longuement, sur ce sujet qui fait maintenant l'objet d'un accord général. Il y a, au cœur de ce sujet communautaire, la question d'Euratechnologie, et au cœur du dossier qui fait l'objet de la délibération d'aujourd'hui, Euratechnologie lui-même.

Je marque donc une grande satisfaction sur le débat d'aujourd'hui.

Je dois le dire, Monsieur le Maire, nous avons les uns et les autres mis une grosse pression sur les services de la Ville et sur les services de la Communauté pour que nous soyons dans ces délais.

Je veux donc marquer toute ma satisfaction sur la qualité du travail qui a été produit.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Très rapidement. Je ne reviens pas sur le fond des dossiers qu'ont évoqués Martine AUBRY et Pierre de SAINTIGNON, simplement pour bien préciser à nos collègues qu'il y a deux aspects.

.../...

Il y a une réflexion programmatique : quel doit être le contenu du programme au niveau économique de ce centre Euratechnologie ?

Et puis un dossier d'aménagement, de répartition des espaces, étant entendu qu'il y a la volonté que ce soit un point fort qui diffuse dans l'ensemble des quartiers, celui des Bois Blancs et celui du Marais de Lomme. Je crois que ce dossier peut être un levier, un moteur pour l'amélioration qualitative de ces quartiers.

La délibération elle-même est plus modeste. Tout un travail a été mené par les services communautaires et par des équipes qui avaient été choisies dans le cadre d'un marché de définition.

Il y a eu une réunion de travail vendredi après-midi et puis, formellement, la réunion de la commission d'appels d'offres pour proposer au Bureau et au Conseil de Communauté de vendredi le choix d'une équipe avec laquelle nous allons continuer à travailler pour approfondir les options qui ont été retenues.

Je veux d'ailleurs dire que la commission d'appels d'offres a fait un choix unanime au niveau de l'ensemble des collègues concernés.

Dans ce cadre, pour poursuivre sans perdre de temps le cheminement administratif du dossier, or, c'est un cheminement fort long alors que les choses se précisent, on vient de le dire, dans le programme, et que d'ores et déjà un certain nombre de demandes d'implantations existent, il est important que nous évitions de perdre deux ou trois mois.

Or, la Communauté demande, dans un formalisme qu'il nous faut désormais scrupuleusement appliquer, que la délibération municipale fixant les modalités de concertation soit prise avant le Conseil Communautaire. Cela veut donc dire que notre réunion de Conseil Municipal étant prévue lundi prochain, nous étions après le Conseil Communautaire de vendredi et, dans ce cas, on reperdait un mois et demi, deux mois, et on risquait de faire une confusion par rapport à d'autres échéances.

C'est la raison pour laquelle, comme nous avons cette réunion du Conseil Privé sur le dossier Lille 2004, on a pensé intéressant de rattacher ce dossier à cette réunion puisque tous les collègues étaient présents et invités, de façon à éviter de perdre du temps.

Voilà très simplement l'objet de cette délibération.

Je dois dire d'ailleurs que sur les modalités précises de consultation de la population, le fait qu'une exposition soit organisée sur le terrain, mise à disposition du dossier, bien entendu à la Communauté, dans les Mairies de Lille et de Lomme mais également à la Mairie de Quartier des Bois Blancs, consultation des conseils de quartiers, du Conseil Communal de Lomme, il s'agit de modalités assez classiques pour ce type de projet d'aménagement.

Monsieur le Maire - Monsieur DURAND.

M. DURAND - Monsieur le Maire, je vous remercie tout particulièrement d'avoir inscrit cette délibération à l'ordre du jour en ouvrant une parenthèse dans le Conseil Privé et en le rendant public pour adopter cette délibération.

C'est effectivement une opération très importante que nous allons lancer à la fois sur le quartier des Bois Blancs et sur le quartier du Marais de Lomme, c'est une restructuration urbaine, cela a été dit, notamment par vous et par Madame AUBRY, je n'y reviendrai pas. Avec en plus l'implantation des hautes technologies non seulement dans ce secteur mais dans l'ensemble de la métropole,

.../...

irradiant sur l'ensemble de la région. C'est d'ailleurs ce qui justifie que l'Etat et la Région soient impliqués dans cette affaire.

Il y a donc une véritable opération économique mais également sociale et d'urbanisme que nous allons lancer. On en parle déjà depuis un moment et je pense qu'il est temps maintenant que la population de ces quartiers et de nos communes s'approprie ce projet car la réussite d'un tel projet, que ce soit sur le plan de l'urbanisme ou sur le plan de l'intégration dans la tête de chacun de ce que sont les nouvelles technologies et comment elles peuvent être ouvertes à tous, nécessite que, effectivement, dans la vie concrète, dans la vie quotidienne des habitants tant des Bois Blancs que du Marais on s'approprie un tel projet.

Il est donc temps que cette consultation soit lancée et démarre. C'est ce que nous allons faire à partir de la délibération du Conseil de Communauté de vendredi, permise par cette délibération aujourd'hui de notre Conseil Municipal, après le Conseil Municipal de Lomme.

Il y avait certes là des délais qui ont amené une petite parenthèse, je le disais, dans le Conseil Privé, mais il y a au fond, derrière tout cela, sur cette opération de très grande envergure un souci véritablement démocratique d'associer l'ensemble des populations au devenir de leur quartier. J'y vois plus qu'un symbole, une véritable conduite politique de ce que nous allons faire pour Lille et pour Lomme.

Merci donc d'avoir inscrit cette délibération à notre Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Jeannine ESCANDE.

Mme ESCANDE - Monsieur le Maire, simplement pour me réjouir de voir que ce projet prend corps. Effectivement, il y avait beaucoup d'attentes de la population, il y avait beaucoup d'interrogations, et comme le disait Yves DURAND, on en parle depuis déjà longtemps dans le quartier.

C'est un projet qui va changer complètement la physionomie de ce secteur des Bois Blancs et qui va aller au-delà puisque c'est important aussi pour la ville dans sa globalité, avec toutes les implications que ce projet va avoir.

Je me réjouis qu'on mette en place cette concertation avec les habitants, ce qui leur permettra de poser leurs questions et d'avoir un certain nombre de réponses, et aussi de cerner un peu les choses parce que maintenant tout le monde en parle et cela part un peu dans toutes les directions. Je reçois des gens à mes permanences, il y a des gens qui ont des projets en tête. Il faudra donc aider à sérier tout cela.

Mais je me réjouis que ce projet prenne corps et avec une perspective relativement proche.

Monsieur le Maire - Merci.

Didier CALONNE.

M. CALONNE - Monsieur le Maire, en tant qu'habitant des Bois Blancs, je me permets d'intervenir sur ce dossier. Comme le dit Jeannine, il y a une forte attente de la population du quartier sur cette question. Le quartier des Bois Blancs a fort souffert de la désindustrialisation qui se traduit physiquement par ces friches, d'ailleurs bien entretenues depuis qu'elles existent, ce qui a quand même limité les problèmes.

.../...

Je pense que ce projet va dans le sens de la transformation du quartier très positive depuis un certain nombre d'années. Certaines friches ont déjà été réinvesties, soit par du tertiaire, soit par des logements. Il faut donc aller au-delà vers cette nouvelle étape, en maintenant à la fois les aspects de patrimoine historique du quartier comme ce château de l'industrie qui domine au centre de la friche Le Blan, tout en créant quelque chose de moderne, allant vers le XXIème siècle, tout en gardant au quartier des Bois Blancs son aspect de petit village dans la ville qu'il a aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Merci.

Jacques RICHIR.

M. RICHIR - Nous avons bien entendu l'intérêt de mettre en place, conformément aux règlements en vigueur, cette phase de concertation et de consultation. C'est un projet dont chacun perçoit bien l'intérêt général, on a eu l'occasion de le rappeler dans différentes instances.

Nous voulons simplement faire une petite mise en garde. La période que nous allons traverser n'est pas une période tout à fait neutre en terme de calendrier.

Nous voulons bien entendre que, effectivement, il ne faut pas perdre quelques mois sur ce dossier.

Nous avons perçu aussi à quel point sur la commune de Lomme ce dossier a été présenté comme une locomotive et utilisé comme telle.

Simplement, nous demandons au nom de l'éthique d'action en politique de veiller à ce que la communication autour de ce projet soit respectueuse des règles qui régissent les campagnes électorales. Il serait dommage qu'un projet d'une telle qualité et d'une telle importance pour la métropole aboutisse, dans les semaines et les mois qui viennent, à des contentieux qui seraient dommageables à un tel projet.

Nous souhaitons que, parallèlement à cette démarche, soit bien rappelée la nécessité d'une prévention de conflit dans ce domaine. Nous y serons d'ailleurs particulièrement attentifs, là aussi, dans l'intérêt général bien compris et dans un souci d'impartialité.

Je ne doute pas que Monsieur le Maire de la commune associée de Lomme, dans son territoire, pratique de la même façon.

Nous sommes un peu inquiets sur ce point mais nous resterons vigilants. Nous soutiendrons donc le projet mais avec beaucoup de vigilance.

Quant à la population des Bois Blancs, je n'y habite pas mais j'y vais souvent, elle est certes extrêmement attentive à ce projet. Elle veut bien croire que ce projet sera riche de retombées pour elle, bien qu'il s'agisse d'un projet très large, ce n'est pas un projet de quartier. Il paraît important que dans le même temps les problèmes de qualité de vie des Bois Blancs soient bien traités. Il y a toujours aujourd'hui un certain nombre de difficultés importantes pour la population dans ce secteur de la ville.

Il conviendrait de ne pas faire fantasmer les gens sur des projets, certes, ô combien importants, et de négliger les aspects de vie quotidienne.

A ces réserves près, je ne doute pas que vous y serez attentifs. En tout cas, si vous ne l'étiez pas, vous pouvez nous faire confiance pour l'être à votre place. Nous serons très attentifs pour que ce projet se déroule dans la plus grande impartialité dans les trois mois qui viennent.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, sur ce dossier, j'aurais aimé avoir quelques précisions à la fois concernant les objectifs, puisque la délibération est quand même relativement sèche de ce côté-là, et sur le calendrier qui doit nous être donné parce que c'est un domaine relativement fluctuant, où il faut aller très vite, où un certain nombre de nos concurrents, de nos voisins -je pense à Ypres- ont pris une position dans un domaine avec parfois quelques longueurs d'avance.

Il y a aussi la dimension communautaire du projet où le parc devait avoir ce statut de tête de réseau qu'il n'a plus.

Et puis, je dois dire que ce quartier, s'il se restructure, il le fait autour de ce môle, si vous me permettez cette métaphore portuaire, et si le projet lui-même d'Euratechnologie en est altéré, c'est tout le quartier qui serait remis en cause.

Je pense qu'il faut à la fois des précisions concernant les objectifs et concernant la tenue du calendrier.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, l'exemple qui vient d'être choisi par notre collègue n'est pas judicieux puisque je crois savoir que le projet de Ypres est en faillite. C'est un projet qui a mal tourné, il était économiquement mal parti.

Je me permets de vous préciser qu'il serait souhaitable qu'on soit très prudent dans ce domaine pour ne pas faire la même chose que nos collègues belges et arriver à un projet qui nous coûterait excessivement cher et qui coûterait cher au contribuable.

D'autre part, je me pose la question de savoir pourquoi vous vous cantonnez à un problème d'Euratechnologie alors que nombre d'entreprises pourraient s'installer dans ce secteur et dans ces quartiers, et pourquoi s'être cantonné uniquement à l'installation d'entreprises de nouvelles technologies.

Monsieur le Maire - Je vais donner la parole à Martine AUBRY mais je vous rappelle que c'est un projet communautaire. L'instance qui va décider, c'est la Communauté Urbaine. Et le préalable à la décision de la Communauté Urbaine, c'est cette délibération du Conseil Municipal de Lille.

Mais le Conseil Municipal de Lille reverra bien entendu ce projet sur le fond, etc et sur les discussions qu'il ne manquera pas d'y avoir.

Il faut quand même faire attention car la Communauté Urbaine a retenu la zone de l'Union à Tourcoing et, de la même façon, formellement, la Ville de Tourcoing devra prendre une délibération. De même, la zone du Pont Royal à Lambersart est concernée dans les mêmes conditions, le Conseil Municipal prendra sa délibération. Et il appartiendra ensuite à la Communauté Urbaine de prendre sa décision. Elle a l'habitude de cette procédure. Une ZAC sera créée par la Communauté Urbaine, en tenant compte des observations des uns et des autres.

Et, actuellement, on y a ajouté cette disposition supplémentaire, à savoir qu'il était nécessaire d'avoir une délibération préalable des Conseils Municipaux. C'est ce que nous faisons.

.../...

C'est une décision de méthode sur un projet que l'on partage tous d'ailleurs. Il est bien légitime que les habitants voient déjà le contenu; que vous puissiez vous en faire l'écho à cette réunion du Conseil Municipal, et ensuite que vous preniez un certain nombre de précautions.

Je résume. Il est nécessaire de garder un équilibre. Vous savez que ces technologies nouvelles sont sollicitées par tout le monde et qu'au niveau de la Communauté, nous devons maintenir un certain équilibre absolument indispensable.

C'est pourquoi je n'ai pas voulu que cette décision du Conseil Municipal prenne une ampleur qu'elle n'avait pas à prendre puisque nous nous prononçons sur la méthode. Ensuite, il y aura un débat auquel la Ville sera très associée et un retour se fera devant vous pour le projet au fond.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Juste deux mots, Monsieur le Maire, par rapport à ce qui a été dit par Monsieur RICHIR.

Dans l'appel d'offres même qui a été lancé et dans l'équipe qui a été retenue à la Communauté Urbaine, les problèmes de qualité de vie ont été largement pris en compte. D'ailleurs, Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, le désenclavement des Bois Blancs, la continuité de l'amélioration de la zone piétonne et verte autour des Bois Blancs, l'utilisation de la Deûle font partie des éléments majeurs de l'appel d'offres et donc du projet de quartier.

En ce qui concerne la remarque de Monsieur BIENVENU, dans ce quartier il y aura un grand projet structurant sur les nouvelles technologies qui, d'ailleurs, ne recevra pas que des entreprises nouvelles mais aussi des entreprises utilisatrices de nouvelles technologies qui viendront là parce qu'elles y trouveront des lieux d'accueil, de conseils et de compétences qui leur seront utiles mais, bien évidemment, dans le projet, et d'ailleurs, c'était également dans l'appel d'offres, il y a d'autres possibilités d'accueil d'entreprises, artisans, commerçants, services à apporter à la population qui viendra y vivre. Donc, le projet prend bien sûr tout cela en compte.

Quant à la remarque de Monsieur RICHIR qui, si je le comprends bien, n'est qu'une remarque pour rappeler la loi, nous le remercions mais nous connaissons la loi et nous l'appliquons.

Monsieur le Maire - Il n'y a plus d'observations ? (non)

Vous avez pris connaissance de la délibération ?

Que ceux qui sont d'accord pour la voter le manifestent en levant la main

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Elle est adoptée à l'unanimité. C'est un projet que vous reverrez, ce n'était qu'un point de départ.

La séance est levée.

(Séance levée à 13 h 30)

